

MAIRIE
de
REUTENBOURG
67440



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2013

 &  03 88 70 60 43

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

L' adjoint : M. LEHMANN Claude et M. HUSSER Joseph.

Les conseillers : MMES SIEFFERT Franca et NEFF Stéphanie.

MM VAUT Patrick, SCHROETER Mathieu et WENDLING Lucien

Absents excusés : Mme GIRARDEY Térésa, M. VIX Mathieu ayant donné procuration à M. GEORGER Frédéric et Mme UMECKER Marie-Antoinette ayant donné procuration à M. WENDLING Lucien.

ORDRE DU JOUR :

2013-21. Désignation du secrétaire de séance

2013-22. Adoption du PV de la séance du 21 mars 2013

2013-23. Convention de rétrocession gratuite – Lotissement « Rue de la Rivière »

2013-24. Dénomination nouvelle rue – Lotissement « Route de Westhouse ».

2013-25. Salle Plurifonctionnelle

2013-25.1. Achat tables et chaises.

2013-25.2. Voirie d'accès - Parking

2013-26. Divers et communications

2013-21 Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer.

M. HUSSER Joseph, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2013-22. Adoption du PV de la séance du 21 mars 2013

Le procès – verbal de la séance du 21 mars 2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2013-23. Convention de rétrocession gratuite – Lotissement « Rue de la Rivière »

Monsieur le Maire, explique aux conseillers le but de cette convention et leur présente les différents points.

Décision du Conseil Municipal

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le Maire à la signer.

2013-24. Dénomination nouvelle rue – Lotissement « Route de Westhouse ».

Monsieur le Maire rappelle qui lui appartient de faire procéder par le Conseil municipal à la dénomination des voies à caractère de rues ou de places publiques. Un lotissement étant en construction dans la commune le conseil municipal doit décider de la dénomination de la rue. Le lotissement est « Route de Westhouse ». Les conseillers émettent plusieurs propositions pour la dénomination de cette rue.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer la rue du lotissement « Route de Westhouse » : Impasse de la Faisanderie.

2013-25. Salle Plurifonctionnelle

2013-25.1. Achat tables et chaises.

M.le Maire donne la parole à M. HUSSER Joseph qui présente les devis en sa possession concernant l'achat de tables et chaises pour la salle plurifonctionnelle.

Après examen, le Conseil Municipal :

- *retient la proposition de l'entreprise ARRO pour un montant de 18 200,00 € HT.*
- *autorise le maire à signer les bons de commandes, ainsi que les pièces comptables nécessaires.*

2013-25.2. Voirie d'accès - Parking

M.le Maire présente les devis en sa possession concernant l'aménagement de la voirie d'accès à la salle plurifonctionnelle, le réaménagement du chemin se situant Rue des Cerisiers ainsi que l'aménagement du parking.

Après examen, le Conseil Municipal :

- *retient la proposition de l'entreprise RAUSCHER pour l'aménagement de la voirie d'accès à la salle pour un montant de 21 857,20 € HT.*
- *retient la proposition de l'entreprise RAUSCHER pour le réaménagement du chemin se situant Rue des Cerisiers pour un montant de 39 114,00 € HT.*
- *retient la proposition de l'entreprise RAUSCHER pour le parking pour un montant de 54 190,50 € HT.*

- *autorise le maire à signer les bons de commandes, ainsi que les pièces comptables nécessaires.*

2013-26. Divers et communications

2013-26.1. Aménagement extérieur – Salle Plurifonctionnelle

M. le Maire présente les devis en sa possession concernant l'aménagement extérieur pour la fourniture des éléments en L de la salle plurifonctionnelle.

Après examen, le Conseil Municipal :

- *retient la proposition de l'entreprise LEHMANN.*
- *autorise le maire à signer les bons de commandes, ainsi que les pièces comptables nécessaires.*

2013-26.2. Ecole

Le Maire informe les conseillers que la fête de l'école aura lieu le 29 juin 2013.

2013-26.2. Enfouissement réseaux

Le Maire informe les conseillers des travaux d'enfouissement de réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.